

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET**

Séance du jeudi 2 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

L'an deux mil vingt, le deux juillet à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Moissons, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2020

Étaient présents : Benoit Michot, Florence Morel, Michel Adkins, Laura Lefebvre-Leblanc, Denis Salliot, Sophie Phélon, Michel Demay, Bernard Fontaine, Pierre Rochelle, Patricia Cornu, Jean-Luc Paul, Anne-Sophie Descormiers, Armelle Banzet, Mélanie Ponge, Nawfel Berrajah, Virginie Maqua, Michaël Angélique, Ivanna Kushnir, Alexandre Lefrançois.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Descormiers

Le compte rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité.

Délibération n°2020-49 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

M. le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Il propose de maintenir les taux de l'an passé. Une étude sera faite avec l'aide de la DGFIP pour les faire évoluer dans les années à venir afin de financer nos projets.

Après délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le taux des taxes 2020 comme suit :

Taxe foncière bâti :	17,23 %
Taxe foncière non bâti :	42,94 %

Délibération n°2020-50 : Vote des subventions 2020

Mme Morel présente les demandes de subventions provenant des associations pour l'année 2020.

Cette année les subventions aux associations sont composées de 2 parties. La première est directement liée au fonctionnement des associations et la seconde permettant de financer des projets dit de rayonnement communale.

Après délibéré, et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les subventions 2020 comme suit :

<u>Associations communales</u>	
ACCA	203,50 €
Club « Le cœur y est »	275,00 €
ACPG-CATM Chasné	325,00 €
Noor el Dunia	150,00 €
APE	960,00 €
English in Chasné	140,00 €
ASL	2 462,50 €
Chasné Environnement Nature	250,00 €
7 ^{ème} service	87,50 €
Les motards de l'Illet	162,50 €
<u>Associations extérieures</u>	
La Prévention routière	100,00 €
Donneurs de sang	100,00 €
Les Restaurants du Cœur	100,00 €
Rêves de Clowns	100,00 €
Association Européenne de Liffré-Cormier	50,00 €
<u>Subventions exceptionnelles</u>	
OCCE Projet musique à l'école	1 000,00 €
Total subventions	6 466,00 €

Délibération n°2020-51 : Cotisations 2020

Mme Morel présente les cotisations à inscrire au budget pour l'année 2020.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal vote les cotisations 2020 comme suit :

ACSE 175	303,40 €
ADMR (canton de saint Aubin d'Aubigné)	1 016,39 €
Associations de Maires d'Ille et Vilaine	641,24 €
Montant total	1 961,03 €

Délibération n°2020-52 : Tondeuse auto-portée

M. Adkins informe de la nécessité d'acheter une tondeuse auto-portée.

Il présente le devis de Rennes Motoculture concernant une tondeuse autoportée Kubota ZD 1211, pour un montant de 19 560 € TTC.

Il précise que Rennes Motoculture nous a mis à disposition la tondeuse depuis le 2 mars 2020, dans l'attente du vote du budget primitif 2020. Le montant de la location (2 268 € TTC/mois) nous sera offert si nous achetons la tondeuse début juillet.

Après avoir délibéré et l'unanimité, le conseil municipal :

- valide l'achat d'une tondeuse autoportée
- retient le devis de Rennes Motoculture pour un montant de 19 560 € TTC
- donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents correspondants à cette décision.

Délibération n°2020-53 : Budget 2020 Médiathèque

Mme Cornu présente le budget réalisé 2019 de la médiathèque la Grange aux Livres et le prévisionnel 2020.

Le budget prévisionnel 2020 fait ressortir un besoin en dépenses de fonctionnement de 5 845 € et en dépenses d'investissement de 2 120,00 €.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget prévisionnel 2020 de la médiathèque La Grange aux Livres.

Délibération n°2020-54 : Budget 2020 Espace jeunes

Mme Phélon présente le budget réalisé 2019 de l'espace jeunes et le prévisionnel 2020.

Le budget prévisionnel 2020 fait ressortir un coût total du service à la charge de la commune de 33 850 €, hors charges fixes.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le budget prévisionnel 2020 de l'espace jeunes « Le 19 ».

Délibération n°2020-55 : Exonérations de loyers

M. le Maire propose, du fait de la crise sanitaire actuelle, d'exonérer de 3 mois de loyer (mars, avril et mai 2020) les artisans et commerçants locataires de locaux communaux.

Il s'agit de l'épicerie Votre Marché, du bar Le Chasné et de la menuiserie Minassian.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide l'exonération de 3 mois de loyer de l'épicerie Votre Marché pour un montant de 2 925 €,
- Valide l'exonération de 3 mois de loyer du bar Le Chasné pour un montant de 1 995 €,
- Valide l'exonération de 3 mois de loyer de la menuiserie Minassian pour un montant de 552 €,
- Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous documents correspondant à cette décision.

Délibération n°2020-56 : Vote du Budget primitif 2020 de la commune

M. le Maire présente le budget primitif 2020 de la commune.

Il informe que le budget est équilibré avec un emprunt prévisionnel de 2 000 000 €. Celui-ci sera adapté en fonction du retour de la DGFIP sur les taux d'imposition.

Une étude d'évaluation suite à la suppression de la taxe d'habitation sera faite afin d'évaluer les recettes des impôts directs. Elle permettra de vérifier que l'abattement à la source voté en 2019 finance bien l'ouverture de notre centre de loisirs.

Une seconde étude prospective nous permettra de connaître les capacités d'autofinancement de la commune sur les 6 prochaines années.

Il en ressort un équilibre de la section de fonctionnement de 1 311 628,00 €.

Et un équilibre de la section d'investissement de 3 153 955,86 €.

Après délibéré et à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune est adopté.

Délibération n°2020-57 : Maison de services : Mission SPS

M. Adkins présente les devis pour la mission SPS en vue de la réhabilitation de la Maison de services.

Breizh SPS	1 268,75 € HT
Dekra	1 600,00 € HT
Socotec	1 674,00 € HT

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- retient le devis de Breizh SPS pour la mission SPS pour la réhabilitation de la Maison de services pour un montant de 1 268,75 € HT
- donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents correspondants à cette décision.

Délibération n°2020-58 : Tarifs périscolaires 2020-2021

Mme Morel présente les tarifs proposés pour les activités périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021.

TARIFS CANTINE

Tranches	QF	Tarifs 2020-2021
1	0-448 €	2.88 €
2	449-509 €	3.08 €
3	510-567 €	3.23 €
4	568-800 €	3.75 €
5	801-1 100 €	4.09 €
6	1 101-1 500 €	4.34 €
7	1 501 - 1 800 €	4.60 €
8	1 801 € et +	4.84 €
Tarif adulte		5.93 €

TARIFS GOUTER

Tranches	QF	Tarifs 2020-2021
Toutes		0.38 €

TARIFS GARDERIE

Tranches	QF	Tarifs 2020-2021
1	0-448 €	0.82 €
2	449-509 €	0.88 €
3	510-567 €	0.92 €
4	568-800 €	1.16 €
5	801-1 100 €	1.21 €
6	1 101- 1 500 €	1.34 €
7	1 501-1 800 €	1.46 €
8	1 801 € et +	1.59 €

TARIFS TAP

Tranches	QF	Tarifs 2020-2021	
		Si inscription avant le 23 juin 2020 à 12h00	Si inscription après le 23 juin 2020 sauf nouveaux arrivants
1	0-567 €	12.24 €	18.18 €
2	568-1 100 €	17.34 €	26.26 €
3	1 101 - 1 500 €	22.44 €	33.33 €
4	1 501 - 1 800 €	26.93 €	40.40 €
5	1 801 € et +	32.32 €	48.48 €

TARIFS Badge blanc

Tranches	QF	Tarifs 2020-2021	
		Si inscription avant le 23 juin 2020 à 12h00	Si inscription après le 23 juin 2020 sauf nouveaux arrivants
1	0-567 €	6.06 €	9.09 €
2	568-1 100 €	9.09 €	13.13 €
3	1 101 - 1 500 €	11.11 €	17.17 €
4	1 501 - 1 800 €	13.13 €	20.20 €
5	1 801 € et +	16.16 €	24.24 €

Après délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les tarifs des activités péri-scolaires pour l'année scolaire 2020-2021, tels que présentés.

Délibération n°2020-59 : Tarifs accueil de loisirs de la Choinette

Mme Morel présente les tarifs proposés pour l'accueil de loisirs de la Choinette pour l'année scolaire 2020-2021.

La compétence passant communautaire au 1^{er} janvier 2021, elle propose de maintenir les tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2020-2021, à savoir :

Tarifs accueil de loisirs de la Choinette

Tranches	QF	1/2 Journée	Journée
T1	0-448 €	2.25 €	3.71 €
T2	449-509 €	2.50 €	4.13 €
T3	510-567 €	2.75 €	4.54 €
T4	568-800 €	4.20 €	6.93 €
T5	801-1 100 €	4.70 €	7.76 €
T6	1 101-1 500 €	6.50 €	10.73 €
T7	1 501 € - 1 800 €	7.03 €	11.60 €
T8	1 801 € et +	7.39 €	12.19 €
Extérieur		12.77 €	22.14 €

Tarifs supplément sorties ou activités

Tranches	QF	Sup1	Sup2	Sup3
T1	0-448 €	2.50 €	3.75 €	5.00 €
T2	449-509 €	3.00 €	4.50 €	6.00 €
T3	510-567 €	3.50 €	5.25 €	7.00 €
T4	568-800 €	4.00 €	6.00 €	8.00 €
T5	801-1 100 €	4.50 €	6.75 €	9.00 €
T6	1 101-1 500 €	5.00 €	7.50 €	10.00 €
T7	1 501 € - 1 800 €	5.50 €	8.25 €	11.00 €
T8	1 801 € et +	6.00 €	9.00 €	12.00 €
Extérieur		7.00 €	10.00 €	13.00 €

Tarifs accueil du mercredi midi de 11h45 jusqu'à 13h45

Tranches	QF	Si inscrit	Si non inscrit
T1	0-448 €	1.22 €	5.09 €
T2	449-509 €	1.31 €	5.18 €
T3	510-567 €	1.37 €	5.24 €
T4	568-800 €	1.75 €	5.62 €
T5	801-1 100 €	1.82 €	5.69 €
T6	1 101-1 500 €	1.99 €	5.90 €
T7	1 501 € - 1 800 €	2.18 €	6.09 €
T8	1 801 € et +	2.60 €	6.51 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Vote les tarifs de l'accueil de loisirs de la Choinette, les tarifs supplément sorties ou activités et les tarifs accueil du mercredi midi de 11h45 à 13h45 tels que présentés.

Délibération n°2020-60 : Tarifs location de salles

M. le Maire présente les tarifs proposés pour la location des salles communales, à compter du 1^{er} septembre 2020. Il propose de les maintenir, comme suit :

Utilisateurs	Grande Salle des Moissons	Petite Salle des Moissons	Salle Intercommunale Place de l'église (Accès Internet possible)
Associations Chasnéennes : Réunions dans le cadre de l'activité et à but lucratif	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Chasnéens :			
Journée	170 €	75 €	55 €
Week-end	230 €	150 €	110 €
Habitants extérieurs et associations hors commune			
Journée	340 €	150 €	110 €
Week-end	460 €	300 €	220 €
Vin d'honneur (matin ou après-midi)	120 €	60 €	50 €
Ménage (si besoin)	35€/Heure		
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de locations des salles communales, à compter du 1^{er} septembre 2020, tels que présentés.

Délibération n°2020-61 : Tarifs animation jeunesse 2020-2021

Mme Morel présente les tarifs proposés pour le service animation jeunesse pour l'année scolaire 2020-2021.

La compétence passant communautaire au 1^{er} janvier 2021, elle propose de maintenir les tarifs de l'an passé pour l'année scolaire 2020-2021, à savoir :

Tranches	Quotient familial	Tarif de base	Tarif 1 Exemple : patinoire, cinéma ...	Tarif 2 Exemple : sortie bowling ...	Tarif 3 Exemple : sortie bubble soccer, king ball...	Tarif 4 Exemple : sortie accrobranche ou parc d'attraction...
1	0-567 €	10.00 €	4.00 €	6.00 €	10.00 €	13.00 €
2	568-1 100 €	10.00 €	5.00 €	8.00 €	12.00 €	15.00 €
3	1 101 € - 1 500 €	10.00 €	6.00 €	9.00 €	13.00 €	16.00 €
4	1 501 € - 1 800 €	10.00 €	6.50 €	9.50 €	13.50 €	16.50 €
5	1 801 € et +	10.00 €	7.00 €	10.00 €	14.00 €	17.00 €
Non CAF		10.00 €	8.00 €	11.00 €	15.00 €	18.00 €
Gouter		0,50 €				
Repas		3,00 €				

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du service animation jeunesse pour l'année scolaire 2020-2021, tels que présentés.

Délibération n°2020-62 : Liffré-Cormier Communauté Convention de mise à disposition de matériel informatique

M. le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de matériel informatique dans les écoles à signer avec Liffré Cormier Communauté.

Cet avenant précise les modalités financières de la convention.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de matériel informatique avec Liffré Cormier Communauté.
- Donne pouvoir à M. le Maire à signer l'avenant n°1 et tous les avenants à venir sur la convention de mise à disposition de matériel informatique dans les écoles avec Liffré Cormier Communauté.

Délibération n°2020-63 : Liffré-Cormier Communauté – Prestation de service relative à la gestion de l'espace jeunes

M. le Maire donne lecture de la convention de prestation de services relative à la gestion de l'espace jeunes Le 19 à signer avec Liffré Cormier Communauté.

Il rappelle que Liffré Cormier Communauté a pris par délibération en date du 28/12/2018 la compétence facultative de création, gestion, aménagement et entretien des espaces jeunes communautaire à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place des premières rencontres et échanges. Début 2020, les équipes et élus ont été sollicités pour construire en commun les contours et modalités pratiques de cette prise de compétence. La période du second trimestre 2020 devait permettre de finaliser par des rencontres communes/communauté de communes les aspects pratiques et juridiques de ce transfert. La mise en place du confinement, au niveau national lié à l'épidémie de COVID-19 du 16 mars au 2 juin 2020 n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des démarches permettant d'assurer que toutes les conditions énoncées ci-dessus soient remplies.

Au regard de l'intérêt d'une politique jeunesse territorialisée et du consensus qui s'était fait jour en 2018 pour activer ce transfert de compétence, les élus communautaires ont souhaité que le transfert puisse avoir lieu selon le calendrier initial prévu.

Sachant qu'en vertu de l'article L.5214-16-1 du CGCT, « *la Communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les EPCI, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public* », il est dès lors proposé de recourir à ces dispositions du CGCT qui habilite la commune de Chasné sur Illet à exercer une mission de prestation de services pour la gestion de l'espace jeunes. Et ce afin d'assurer la continuité du service public sur Liffré Cormier Communauté et de permettre au transfert de compétences de se réaliser conformément aux statuts communautaires.

Cette mission de prestation de service, actant une délégation temporaire de la gestion de la compétence enfance jeunesse communautaire, se déroulera sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020.

Cette période permettra en outre aux communes et à Liffré Cormier Communauté de finaliser les différents aspects du transfert dans son acceptation classique à partir du 1^{er} janvier 2021 (grille tarifaire unifiée notamment, formalisations des mises à disposition de services ou d'agents). Des réunions de travail continueront à se dérouler sur cette période.

La convention définit les modalités d'intervention de la commune de Chasné sur Illet auprès de Liffré Cormier Communauté et les moyens alloués pour l'exercice de la prestation temporaire qui lui est dévolue.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la convention de prestation de services relative à la gestion de l'espace jeunes Le 19 avec Liffré Cormier Communauté.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour la signer ainsi que tous documents correspondant à cette décision, en particulier les éventuels avenants.

Délibération n°2020-64 : Liffré-Cormier Communauté – Prestation de service relative à la gestion du temps extrascolaire

M. le Maire donne lecture de la convention de prestation de services relative à la gestion du temps extrascolaire sur les périodes de vacances scolaires de l'accueil de loisirs de la Choinette à signer avec Liffré Cormier Communauté.

Il rappelle que Liffré Cormier Communauté a pris par délibération en date du 28/12/2018 la compétence facultative de création, gestion, aménagement et entretien des accueils de loisirs sans hébergement au titre des petites et grandes vacances, implantés sur le territoire communautaire à compter du 1^{er} jour de la rentrée scolaire de septembre 2020.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place des premières rencontres et échanges. Début 2020, les équipes et élus ont été sollicités pour construire en commun les contours et modalités pratiques de cette prise de compétence. La période du second trimestre 2020 devait permettre de finaliser par des rencontres communes/communauté de communes les aspects pratiques et juridiques de ce transfert. La mise en place du confinement, au niveau national lié à l'épidémie de COVID-19 du 16 mars au 2 juin 2020 n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des démarches permettant d'assurer que toutes les conditions énoncées ci-dessus soient remplies.

Au regard de l'intérêt d'une politique jeunesse territorialisée et du consensus qui s'était fait jour en 2018 pour activer ce transfert de compétence, les élus communautaires ont souhaité que le transfert puisse avoir lieu selon le calendrier initial prévu.

Sachant qu'en vertu de l'article L.5214-16-1 du CGCT, « *la Communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les EPCI, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public* », il est dès lors proposé de recourir à ces dispositions du CGCT qui habilite la commune de Chasné sur Illet à exercer une mission de prestation de services pour la gestion de l'accueil de loisirs de la Choinette de Chasné sur Illet. Et ce afin d'assurer la continuité du service public sur Liffré Cormier Communauté et de permettre au transfert de compétences de se réaliser conformément aux statuts communautaires.

Cette mission de prestation de service, actant une délégation temporaire de la gestion de la compétence enfance jeunesse communautaire, se déroulera sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 4 janvier 2021.

Cette période permettra en outre aux communes et à Liffré Cormier Communauté de finaliser les différents aspects du transfert dans son acceptation classique à partir du 5 janvier 2021 (grille tarifaire unifiée notamment, formalisations des mises à disposition de services ou d'agents). Des réunions de travail continueront à se dérouler sur cette période.

La convention définit les modalités d'intervention de la commune de Chasné sur Illet auprès de Liffré Cormier Communauté et les moyens alloués pour l'exercice de la prestation temporaire qui lui est dévolue.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la convention de prestation de services relative à la gestion de l'accueil de loisirs de la Choinette avec Liffré Cormier Communauté.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention ainsi que tous documents correspondant à cette décision, en particulier les éventuels avenants.

Délibération n°2020-65 : Nomination des membres du CCAS

M. le Maire propose de réélire les membres élus du conseil municipal appelés à siéger au CCAS.

Il informe que selon l'article R.123-8 du code de l'action sociale et des familles : « *Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.* »

M. le Maire propose d'élire à bulletin secret les membres du conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après délibéré et par vote à bulletin secret, par 19 voix pour, le conseil municipal nomme en tant que membres élus délégués au CCAS :

	Président	Membres élus
CCAS	Benoît Michot	Denis Salliot Michel Adkins Michel Demay Sophie Phélon Pierre Rochelle Anne-Sophie Descormiers

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-38 en date du 11 juin 2020.

Délibération n°2020-66 : Mission de maîtrise d'œuvre

M. Salliot propose de lancer une consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement et de la sécurisation des RD 106 et RD 528.

Après délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement et de la sécurisation des RD 106 et RD 528.

Questions diverses

- ⇒ Prochains conseils municipaux : vendredi 10 juillet 2020 à 18h30 et jeudi 10 septembre 2020 à 20h00.
- ⇒ M. le Maire informe que M. Nawfel Berrajah est candidat à la commission intercommunale des impôts directs en complément de M Michel Adkins et Mme Armelle Banzet pour la commission communale des impôts directs.
- ⇒ Prochain CCAS : jeudi 9 juillet 2020 à 18h30.
- ⇒ M. le Maire informe que le bar « Le Chasné » a offert les repas aux enfants présents à l'accueil d'urgence pendant le confinement.
- ⇒ M. le Maire informe qu'une aide sera versée par le CCAS aux familles ayant les plus faibles quotients familiaux.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 02 juillet 2020
Le Maire, Benoît MICHOT**

